

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

11^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 4 NOVEMBRE 1893. VOL. XXII, No 18.

SOMMAIRE :

I Vingt-quatrième dimanche après la Pentecôte. — II La fête de tous les saints. — III Quelques faits consolants. — IV Les Petites Sœurs des Pauvres à Montréal. — V Chronique diocésaine. — VI Pensées détachées. — VII Nouvelles d'Europe. — VIII Consultation. — IX Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — Dimanche 5, ordination et confirmation.

Lundi, 6. — Service pour les chanoines défunts, à 7 h.

Mardi, 7. — Service pour les bienfaiteurs défunts de la Cathédrale, à 7 h.

Mercredi, 8. — Service pour les bienfaiteurs défunts de l'Archevêché, à 7 h.

St-Antoine. — Dimanche, 5, bénédiction de l'église à l'heure de la grand-messe.

Dimanche, 5. — Solennité des Titulaires de St-Alphonse, de St-Hubert, de St-Charles en ville, à Lachenaie et à Joliette.

Dimanche, 12. — Solennité du Titulaire de St-Théodore, à Chertsey et à St-Martin.

VINGT-QUATRIÈME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Alors toutes les tribus de la terre pleureront ; elles verront venir le Fils de l'homme dans les nuées du ciel avec une grande force et une grande majesté. » (S, Math., XXIV.)

I. L'Évangile termine la série de l'année liturgique par l'annonce de deux grands événements dont l'un est la figure de l'autre. La première prophétie regarde la dévastation de Jérusalem ; elle s'est littéralement accomplie. La seconde se rapporte à la fin du monde, et se réalisera avec la même rigueur. Le passé est une

attestation qui éclaire l'avenir. C'est à nous à faire le rapprochement des analogies de ces deux catastrophes. Les ruines de Jérusalem nous feront comprendre les désastres des derniers jours. Ouvrons les yeux ! Demandons l'intelligence de ces mystères, et donnons-leur la place qu'ils doivent occuper dans nos pensées. Nous savons que ce monde sera un jour la proie d'un incendie universel. N'y attachons donc pas nos espérances, et n'y fixons pas nos cœurs.

II. Des guerres, des pestes, des famines, des tremblements de terre ont été les présages des bouleversements de Jérusalem. Ces fléaux se produiront, mais d'une manière plus formidable, aux approches de la fin des temps ; et ce ne sera, dit l'Évangile, que le commencement des douleurs. Quels seront donc les derniers coups de la Justice divine, si les calamités les plus désastreuses n'en sont que les préliminaires ? Cependant Notre-Seigneur recommande à ses disciples de ne pas s'abandonner au découragement, car ce ne sont ni les maux physiques, ni la mort corporelle qu'il faut craindre. « Craignez, dit Jésus-Christ, Celui qui peut précipiter dans l'enfer et l'âme et le corps. »

Les annonces du jugement dernier épouvantent les partisans du monde ; mais elles ne doivent éveiller dans les âmes fidèles qu'une salutaire vigilance.

LA FÊTE DE TOUS LES SAINTS

Le mois de novembre s'est ouvert avec la célébration solennelle de la fête de tous les saints.

Ce jour, sans doute, tend à développer la gloire des saints canonisés que l'Église admet aux honneurs de l'autel ; mais le but plus spécial et premier de cette fête est de nous fournir l'occasion de rendre, au moins une fois l'année, un culte public à toutes ces âmes qui ont passé sur la terre inconnues ou méprisées, à tous ces humbles serviteurs de Dieu dont les noms ne se retrouvent plus dans les annales de l'histoire.

Ces élus du Seigneur sont sortis de tous les pays, de toutes les races et de toutes les nations. Ils forment une foule immense qu'aucun homme ne pourrait compter, les uns portant au front la couronne empourprée du martyr, les autres la blanche robe d'innocence, tous portant dans leurs mains la palme de la victoire sur eux-mêmes, sur le monde et sur leurs passions.

Il est là, au milieu de ces rangs pressés et joyeux, environné des splendeurs du ciel, l'esclave qui a souffert le joug dans la douceur, la foi et l'humilité. Là aussi se trouvent les déshérités de la fortune et les malheureux qui, le regard et le cœur tournés vers le Divin Crucifié, ont porté leur croix sur la route du Calvaire ; les pécheurs repentants qui ont demandé grâce et pitié, qui ont lavé dans des larmes amères la souillure de leurs crimes et de leurs sacrilèges.

Et vous aussi, chers lecteurs, votre place est là, parmi les saints, dans la Jérusalem céleste !

Les saints sont vos frères, ils sont vos avocats auprès de l'Auguste Trinité. A ce titre, ils ont droit à votre confiance, à vos humbles et constantes prières.

Mais les saints sont avant tout vos patrons et vos modèles. A ce titre, ils réclament de votre part l'imitation fidèle de leurs vertus.

Avec des armes en tout semblables aux vôtres, il ont renversé les obstacles, ils ont repoussé l'ennemi et sont arrivés triomphants au séjour de l'éternelle béatitude.

Comme eux, combattez les bons combats, et comme eux vous serez couronnés.

Coûte que coûte il faut arriver au ciel !

Cela ne veut pas dire que vous êtes condamnés à briser les liens sacrés de la famille et de l'amitié, que vous devez entreprendre des œuvres dont l'éclat étonnerait l'univers. Cela ne veut pas dire non plus que vous allez vous couvrir de cendres et dompter les appétits de la chaire à grands coups de discipline, que vous allez fuir le monde et vous enfermer dans les murs austères d'un cloître.

Non ! Et c'est heureux.

Car tant de courage et tant d'héroïsme seraient difficiles à trouver en nos jours de mollesse et de jouissance.

Quelques âmes privilégiées peuvent et doivent tendre au ciel par cette voie.

Elles ont pour les diriger sur les rudes sentiers et les y soutenir, un appel spécial, des grâces de choix et l'habitude des mâles vertus.

Quant à nous, le chemin qui nous mènera à la gloire des saints, à l'ineffable vision de Dieu, est bien plus simple et bien plus facile !

Nous n'avons qu'à éviter le péché mortel, afin d'être toujours en état de grâce ; nous n'avons qu'à renoncer à l'affection au péché véniel, qu'à fuir les occasions dangereuses, qu'à obéir aux inspirations du Saint-Esprit, afin de mériter toujours la protection divine.

Remplir fidèlement les devoirs de chaque jour, devoirs propres de son état, devoirs d'adoration et de piété envers Dieu, devoirs de justice et de charité envers le prochain, devoirs d'honneur et de respect envers soi-même, n'est-ce pas là, en dernière analyse, le résumé de la vie de tous les saints ?

Et puis, si la souffrance venait nous tourmenter, imitons encore nos célestes modèles, sachons la recevoir, le sourire sur les lèvres, avec calme et résignation.

Mon Dieu que votre volonté soit faite et non la mienne !

C'est le cri de l'âme vraiment religieuse.

Si c'est le bonheur et la joie qui nous visitent, faisons-leur un bon accueil.

Non moins que la douleur et l'épreuve, elles peuvent être auprès des hommes les messagères divines : leur rôle ne serait-il pas de donner un avant-goût du ciel, ou tout au moins d'inspirer un ardent désir de cette félicité qui ne finira pas ?

QUELQUES FAITS CONSOLANTS

Les faits qui consolent et réjouissent l'âme chrétienne ne manquent pas dans le récit des événements contemporains.

Parmi ces faits, le plus éclatant peut-être, à l'heure actuelle, est celui de l'énergique résistance de l'empereur François-Joseph contre les attaques de la franc-maçonnerie.

Plusieurs de nos lecteurs ont eu connaissance de la dernière encyclique de Sa Sainteté Léon XIII au peuple hongrois.

Ce document est d'une souveraine importance. Mais pour en saisir toute la portée, il convient d'avoir une idée exacte de la situation faite à l'église catholique en Hongrie.

Nous venons de recevoir sur ce sujet une étude remarquable. Elle se trouve dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse* de Québec. C'est avec plaisir que nous reproduisons ces pages, certains que la plupart de nos abonnés y trouveront leur profit.

“ La situation religieuse en Hongrie, pays catholique, s'aggrave de jour en jour. Depuis trois ans, la guerre est ouverte entre l'épiscopat et le gouvernement qui trop souventhélas ! n'est que l'humble serviteur des francs-maçons dévoués à la juiverie.

“ Le litige portait à l'origine sur le baptême des enfants issus de mariages mixtes ; question au sujet de laquelle le gouvernement judaïco-maçonnique avait légiféré dans un sens hostile à l'Eglise catholique.

“ Le clergé, dès le début, refusa, d'accord avec les évêques, de se soumettre à ces lois qui faisaient des curés catholiques quelque chose comme des secrétaires de pasteurs protestants. La résistance du clergé devait provoquer la fureur d'un gouvernement vendu aux loges ; elle la provoqua en effet, et pour briser l'opposition des prêtres catholiques, M. Tisza, puis M. Weckerly, eurent recours aux gendarmes, aux tribunaux et aux geoliers.

“ Rien n'y fit. Le mouvement catholique et la résistance du clergé trouvèrent, au contraire, des forces nouvelles dans la persécution. L'épiscopat avait demandé au Saint-Siège d'approuver son attitude et Léon XIII lui donna raison.

La franc-maçonnerie de son côté décida de continuer sa campagne contre l'Eglise. Monsieur Weckerly fut chargé de préparer une loi sur le mariage civil obligatoire, chose inconnue jusqu'ici en Hongrie, et une autre loi sur l'enseignement neutre également obligatoire.

“ Jusque-là, l'empereur avait laissé faire, tout en avertissant son ministère, à maintes reprises, qu'il désapprouvait l'exécution rigoureuse d'une loi anticatholique que la Loge et la juiverie l'avaient forcé de signer au lendemain de la bataille de Keniggratz, sous la double menace des canons prussiens et d'une révolution hongroise.

“ Mais à l'apparition des nouveaux projets de lois de M. Weckerly, François-Joseph changea d'attitude : il refusa net d'autoriser le ministère à porter ces projets devant la Chambre.

“ La fureur de la Loge ne fut pas moins grande que la joie des catholiques. De part et d'autre une propagande acharnée fut organisée, et M. Weckerly fut sommé par les sectaires de vaincre, coûte que coûte, la résistance du monarque. Le chef du cabinet soumit donc de nouveau ses projets, plus ou moins remaniés, à la signature royale ; mais voilà des mois que les documents reposent sur la table de l'empereur François-Joseph.

“ Pendant ce temps, le peuple faisait des efforts extraordinaires pour défendre les droits de l'Eglise, et un congrès de catholiques fut décidé pour la mi-septembre à Térespol

“ Déjà 8,000 membres étaient inscrits pour ce congrès, lorsque le Pape est intervenu d'une façon éclatante. Son encyclique, à l'adresse du peuple hongrois, a produit l'effet d'un coup de foudre, et le Ministère Weckerly s'est senti comme paralysé. Le Pape annonce dans cet important document, que le peuple catholique hongrois sera secondé dans la campagne actuelle, par le Souverain lui-même, et que la résistance à ces lois anti-catholiques est juste et nécessaire.

“ Un instant, le chef du Ministère eut l'idée d'interdire la publication et la lecture de l'encyclique ; mais bientôt il se ravisa, et fit savoir aux organisateurs que le congrès ne pouvait avoir lieu, parce qu'une réunion aussi considérable présentait des dangers..., en temps de choléra.

“ Le congrès est donc ajourné, mais cette mesure de police n'a fait que rendre la lutte plus vive. Le roi refuse toujours de signer, les catholiques continuent leur propagande, et la presse austro-hongroise, à la solde de la franc-maçonnerie, conduit vigoureusement la campagne pour le compte de ses maîtres. La situation est arrivée à l'état aigu, et il faut avant longtemps, que le ministère tombe ou que la Loge triomphe du souverain et de la nation.”

Cette conduite de l'empereur François-Joseph n'a rien que de très naturel, puisqu'il est catholique.

Mais l'auteur de l'article déjà cité relève aussi dans l'attitude de l'impératrice et de l'empereur d'Allemagne vis-à-vis les catholiques des faits non moins consolants.

“ Ainsi, l'impératrice a laissé les meilleurs souvenirs à Cologne, qu'elle a visitée dernièrement. Après s'être rendue à la cathédrale et dans plusieurs églises, elle est entrée, comme le font ici actuellement Lord et Lady Aberdeen, dans les hôpitaux et orphelinats dirigés par des religieuses, et n'a pas ménagé aux malades et à leurs anges gardiens les bonnes paroles et les marques de sa bienveillance. Au banquet que lui a offert la ville rhénane elle était assise à côté du cardinal Kremetz et s'est longuement entretenue avec l'éminent prélat. Pour remercier les Colonnais de leur bon accueil, l'impératrice vient d'adresser une lettre autographe à leur bourgmestre. Dans cette lettre elle insiste sur les sentiments chrétiens dont la population est animée et constate avec satisfaction que les Colonnais sont restés fidèles à la foi de leurs pères.

“ L'empereur, de son côté, ne se montre pas moins sympathique pour les catholiques, quand l'occasion s'en présente.

“ Après les marques de bienveillance qu'il a données lors de son séjour à Metz à Mgr Fleck, le souverain vient de reconnaître les mérites d'un général catholique, le général baron von Lo, en l'élevant au plus haut degré de la hiérarchie militaire prussienne, celui de colonel général, avec le grade de feld-maréchal. Cette distinction est d'autant plus significative que celui qui en est l'objet est un fervent catholique. Un de ses plus proches parents est un des chefs du centre, et lui-même était chargé, il y a quelques mois, par l'empereur Guillaume, d'aller porter à Rome ses félicitations au Pape Léon XIII, lors des fêtes jubilaires. Ces faits sont de bon augure.”

Oui, rapprochés du beau et grand spectacle des soldats français et des soldats russes chantant le *Te Deum* sous les voûtes de l'église de Montmartre, à Paris, rapprochés de l'inaltérable dévouement de la reine régente d'Espagne à la papauté et à toutes les œuvres d'éducation chrétienne, des progrès incessants de la religion catholique et dans la protestante Angleterre et dans les libres Etats-Unis d'Amérique, de l'extension merveilleuse de la vraie foi chez les schismatiques d'Orient et chez les payens d'Afrique ; oui, ces faits, en dépit des douloureuses défections signalées de jour en jour, soit en France, soit en Italie, soit même dans notre cher Canada, ces faits nombreux sont de nature à prouver la vitalité de l'Eglise et à faire grandir l'espérance dans toutes les âmes !

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES

A Montréal.

La Communauté des Petites Sœurs des Pauvres fondée vers 1840 en France, dans la catholique Bretagne, est un exemple du succès réservé aux œuvres de charité répondant à un besoin urgent. Après un demi-siècle et une période de débuts extrêmement pénibles, la communauté compte aujourd'hui près de trois cents maisons réparties dans le monde entier et un personnel de sœurs qui n'est pas moins de 5000.

Le but de l'œuvre est ainsi défini : *Le soin des pauvres vieillards avec les seules ressources de la charité.* C'est, en effet, à la charité seule que les Petites Sœurs des Pauvres demandent leurs res-

sources. Elles se font mendiante et quêteuse pour les malheureux que leur grand âge et leur infirmités privent de tout secours et réduisent à la misère.

Elles ne recueillent que ceux qui sont abandonnés de tous et ceux-là, hélas, sont encore bien nombreux, car leurs asiles,— ils méritent bien ce nom,—sont toujours pleins et combien attendent que la mort vienne faire un vide aussitôt rempli. Leur clientèle a un large champ, car ces Petites Sœurs des Pauvres pratiquent la charité dans ce qu'elle a de plus noble et de plus grand ; elles ne connaissent et ne veulent connaître, ni origine, ni famille, ni religion même, elles ne voient que l'infortune réelle, la misère à secourir et elles y apportent tous leurs soins, elles lui réservent tous leurs instants, elles s'y consacrent avec un dévouement dont sont seules capables les âmes qui ont voué leur vie au Seigneur le Père des pauvres.

C'est en 1887 que les Petites Sœurs des Pauvres sont venues se fixer à Montréal. La *Semaine Religieuse* a déjà plusieurs fois parlé de cette institution, établie, dans le principe, rue Farfar et qui a vu si promptement les lits dans elle disposait occupés par des vieillards réduits à la plus pénible indigence.

Mais l'emplacement devint bientôt insuffisant et il fallut songer à trouver un terrain assez vaste pour construire un nouvel asile.

Les ressources étaient bien faibles ; cependant avec cette confiance que possèdent seuls ceux qui travaillent pour Dieu, les Petites Sœurs n'hésitèrent pas et l'on commença à édifier un corps de bâtiment sur la rue des Seigneurs près de la rue Dorchester.

La situation est des plus belles. On domine de là la ville de Montréal et l'on a devant soi un des plus agréables panoramas qu'il soit donné de contempler. Pour les malheureux auxquels il n'est guère permis d'avoir de récréation que par les yeux, c'est une véritable jouissance que l'ensemble du paysage qui se déroule à leur vue. L'air y est sain, condition également indispensable pour un asile. L'aménagement ne laisse rien à désirer et c'est là précisément ce que nous voudrions indiquer à nos lecteurs, trop heureux si ces quelques lignes pouvaient intéresser les âmes généreuses pour une œuvre si digne de sympathie.

Une partie de l'édifice projeté est seulement construit : le peu de ressources dont on disposait a forcément ajourné l'achèvement du plan primitif, qui comprendra, lorsqu'il sera terminé, un au-

tre corps de bâtiment exactement semblable à celui que nous allons visiter, et permetta d'augmenter le nombre des assistés.

L'asile actuel est une construction à cinq étages, n'ayant aucune prétention d'architecture, mais qui présente cependant un aspect confortable prouvant les soins apportés à son édification. Le rez-de-chaussée est occupé par les cuisines, les chaudières pour le chauffage.

La cuisine, dirigée par une sœur, aidée de plusieurs pensionnaires, joue un rôle important dans la maison des Petites Sœurs des Pauvres. A Montréal, comme à Paris, comme dans toutes les villes où les Petites Sœurs des Pauvres ont des asiles, on a conservé l'usage d'aller de ci de là quêter les provisions nécessaires pour chaque repas. On s'adresse aux grands restaurants, aux marchands de légumes, aux familles charitables dont la table est abondamment pourvue pour obtenir quelques desserts dont on tire un parti inespéré. C'est avec le superflu des uns qu'on parvient à donner aux autres le nécessaire. Mais que d'économie, que d'industriels efforts ne faut-il pas réaliser pour assurer à plus de 120 pensionnaires le pain quotidien.

C'est le miracle de la multiplication des pains qui se renouvelle en quelque sorte chaque jour, grâce aux insistances de ces modestes quêteuses qui ne songent à elles qu'après avoir nourri leurs vieillards, grâce à leur dévouement que rien ne décourage et qui jusqu'ici Dieu merci, est couronné de succès.

(A suivre).

Archevêché de Montréal, 30 octobre 1893.

Monsieur le chanoine Jean-Noël Prince, décédé ce matin au Séminaire de St-Hyacinthe, était membre de la société d'une messe.

ALF. ARCHAMBEAULT, chan., *Chancelier.*

CHRONIQUE DIOCESAINE

Réception. — Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception au salon de l'archevêché, à huit heures du soir.

Ordination. — Mercredi dernier, 1er novembre, Monseigneur l'archevêque de Montréal a conféré l'ordre du sous-diaconat à MM. J. Chagnon et A. J. Cloutier.

Nomination. — Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. l'abbé François Rabeau, vicaire à St-Joseph, à Montréal, a été nommé desservant à St-Lambert.

Cercle Ville Marie. — Le Cercle Ville Marie donnera le 15 du courant une soirée littéraire et musicale en l'honneur du jubilé épiscopal de Sa Sainteté Léon XIII.

Monseigneur l'archevêque à Joliette et à l'Assomption. — Monseigneur l'archevêque de Montréal est aujourd'hui en visite au collège de l'Assomption. Hier, Sa Grandeur donnait la confirmation au collège de Joliette et bénissait le nouveau chemin de croix de l'église paroissiale.

Retraite des Dames de Charité. — La retraite des Dames de Charité de l'asile de la Providence s'est terminée jeudi dernier. Le prédicateur le R. P. Rottot, S.J., curé de St-Grégoire le Thaumaturge, prenant pour base de ses conférences les admirables prières de l'Eglise à la messe du mariage, a parlé avec beaucoup d'apropos des devoirs de la femme chrétienne au foyer et dans le monde.

Union Catholique. — L'Union Catholique, sous la direction du R. P. Hamon, a repris le cours de ses séances séculières. Le R. P. a ouvert la série des conférences, par un discours qui est un véritable programme pour la jeunesse catholique. Ce programme comprend l'étude des questions sociales et ouvrières qui s'imposent aujourd'hui à tout esprit sérieux, ainsi que la vulgarisation et la mise en lumière de ces questions si pleines d'actualité.

Inauguration d'un chemin de fer. — La nouvelle section du chemin de fer Montréal et Occidental de Ste-Agathe à la Chute aux Iroquois a été inaugurée officiellement le 2 octobre, au milieu d'un grand concours de personnes distinguées venues de partout. Monsieur le chanoine Racicot, procureur de l'archevêché, a été invité à bénir la nouvelle voie ferrée. Il fait bon de constater qu'en aucune circonstance solennelle, ou n'oublie pas, en notre pays, la place de celui qui préside aux destinées temporelles des peuples non moins qu'au gouvernement suprême des âmes.

Conférence agricole à St-Jovite. — Le lendemain, les colons du Nord se réunissaient à St-Jovite pour une conférence agricole. Une messe solennelle fut chantée par M. l'abbé Ouimet, curé de la paroisse. M. le chanoine Racicot parla de l'intérêt, de la nécessité et de la noblesse du travail champêtre.

* * * *Concert d'orgue et de chant.* — Un concert d'orgue et de chant aura lieu à la Cathédrale, mardi, le 7 novembre 1893, à 8½ heures P. M. Organiste : M. R. Oct. Pelletier. Programme : 1 *Fugue* en mi bémol, (Bach) ; a) *marche des Rois Mages*, (Th. Dubois) ; N. B. — La note tenue rappelle l'étoile qui guida les Mages. 2 b) *Gavotte* en si bémol, (Hændel) ; 3 « *Tota pulchra es* », (Bee-

thoven), M. I. Champagne. 4 *Sonate No 2*, (Mendelsshon); I Grave, II Adagio, III Allegro maestoso et vivace; 5 a) *Prière*, (Lefébure-Wély), b) *Fanfare*, (Lemmens); 6 « *Deployez vos blanches ailes*, « *Fête d'Alexandre* » (Hændel), M. Achille Fortier. 7 *Concerto de Flute*, 1re partie, (Rinck); 8 *Toccate en si min.*, (Eug. Gigout); 9 *Chant d'Automne*, (Chs Gounod); M. Edmond McMahon. 10 « *Louez le Seigneur* » Judas Maccabée, (Hændel).

PENSEES DETACHEES

Prière pour les morts. — Le mois de novembre nous invite à prier pour les morts, et à nous transporter du moins par la pensée, sur les tombeaux, qui servent de demeure passagère à leurs ossements en attendant le grand jour de la résurrection...

* * *

Le culte des tombeaux, dont les vestiges se retrouvent à toutes les époques et chez tous les peuples, renferme nécessairement la croyance aux expiations que doit subir, avant d'entrer dans la gloire, l'âme juste sortie de ce monde sans avoir entièrement rempli la mesure de pénitence qui correspond à ses fautes, ainsi que celle de l'utilité des prières et des suffrages de l'Eglise en leur faveur.

Les inscriptions des premiers siècles, et les épitaphes qu'on lit dans les catacombes, sont une preuve irrécusable de la foi des âges apostoliques à ce dogme si consolant de l'Eglise catholique. « En relisant ces anciennes inscriptions chrétiennes, dit Monseigneur Guibert dans son bel ouvrage *Esquisse de Rome chrétienne*, « je me suis quelquefois surpris à tomber dans une distraction « qui ne me paraîtrait pas singulière : j'oubliais que j'avais sous les « yeux des monuments sur lesquels tant de siècles ont passé. « Nos cœurs touchent par leurs croyances les cœurs qui ont dicté « ces épitaphes : la distance des temps disparaît dans cette contiguïté des âmes, on se sent contemporain par identité. Le présent « respire dans la voix de ces tombes, : il n'y a du passé que dans « leurs vieilles pierres. »

Aimons donc nos cimetières ; l'Eglise les a consacrés par ses bénédictions et ses rites ; elle a rendu l'objet d'un culte religieux la séparation de ceux qui y reposent en commun, pressés les uns contre les autres, comme les membres d'une même famille.

Priions surtout pour nos morts. Plusieurs d'entre eux ont été nos amis, nos frères, nos parents aimés ; sur la terre nous les avons entourés de respect et d'affection ; au moment de la séparation dernière, nous leur avons promis de ne jamais les oublier. Fidèles à nos pieux serments, faisons violence à la miséricorde

de Dieu, et ne nous laissons pas d'élever vers Lui nos voix suppliantes, jusqu'à ce que nous ayons introduit ces être chéris dans les tabernacles éternels.

Liberté de la presse. — La liberté de la presse consiste, pour certains écrivains, dans le droit exclusif qu'ils s'arrogent de blâmer tout ce qui leur déplaît, de réformer tout ce qu'ils croient être un abus, d'insulter, de calomnier audacieusement tous ceux qu'ils veulent ruiner dans l'opinion publique. Se hasarde-t-on à leur répondre, à leur prouver qu'ils se trompent et qu'ils trompent leurs lecteurs, a-t-on le courage de les démasquer, de dévoiler tant soit peu l'odieux de leur conduite et de leurs procédés, aussitôt on voit ces mêmes écrivains se lever indignés, crier à l'autocratie et à la persécution, proférer des menaces et demander compte d'une simple défense opposée à leurs attaques déloyales. Pauvres gens que la passion et le préjugé aveuglent, soyez donc du moins conséquents avec vous-mêmes et ne refusez pas à vos adversaires un droit dont vos écrits malhonnêtes et perfides rendent l'exercice nécessaire.

Les cercles catholiques. — Dans la chronique diocésaine, nous avons annoncé la réouverture des séances de l'Union Catholique et du cercle *Ville Marie*.

Nous ne saurions encourager trop fortement ces cercles où la jeunesse catholique vient puiser, avec les bons principes, le goût des études sérieuses. C'est là qu'on se prépare aux luttes de l'avenir, ou qu'on trouve, pour soutenir celles de l'heure actuelle, les armes nécessaires à ceux qui ont mission de défendre notre foi, nos traditions, notre langue.

Au lieu d'aller perdre, dans les bals leur argent, leur temps, et quelquefois leur honneur, que les jeunes gens, tant soit peu soucieux de fournir plus tard une carrière utile au pays et à la religion, se fassent donc un devoir de devenir membres actifs de ces associations littéraires et scientifiques; non contents d'assister aux séances, qu'ils consacrent leurs heures de loisir à préparer des travaux intéressants, dont ils feront ensuite bénéficier leurs confrères et le public de Montréal.

Plus que jamais, il nous faut, en grand nombre, des hommes aux convictions profondes, des écrivains érudits, des journalistes éclairés et courageux, des polémistes distingués. Plusieurs de nos étudiants le seront certainement plus tard, s'ils savent faire fructifier les talents que Dieu leur a donnés, et mettre à profit les immenses avantages offerts par l'Union Catholique et le cercle *Ville-Marie*.

Quand un carreau est cassé. — C'était au siège de Strasbourg; le rempart était intenable, tant pleuvaient dru les projectiles ennemis.

« Près de moi était un officier témoin de cette terrible scène, un éclat d'obus met un de nos hommes hors de combat. Aussitôt

une sœur de Charité accourt, et, au moment où elle se penche pour secourir le blessé, la religieuse est elle-même coupée en deux par un obus.

« Une nouvelle sœur se précipite... — Retirez-vous, dis-je avec une feinte brusquerie ; vous le voyez, votre place n'est pas ici.

« — Pardon, Monsieur, fit-elle avec un sourire que je n'oublierai jamais ; vous connaissez le proverbe : « Quand un carreau est cassé, on en met un autre en place. »

NOUVELLES D'EUROPE

— Avant la fin de l'année jubilaire de Léon XIII, qui sera close le 19 février 1894, auront lieu probablement à en juger par l'état actuel des procès canoniques en cours, deux nouvelles béatifications, savoir celle du Vénérable Jean d'Avila (le célèbre directeur spirituel de sainte Thérèse), et celle du Vénérable Antoine Grossi de Fermo, de la Congrégation de l'Oratoire.

La procédure relative à l'authenticité de leurs miracles (l'héroïcité des vertus a été déjà proclamée) est terminée, et le Souverain-Pontife, approuvant le vote favorable donné à ce sujet et en troisième instance par la Congrégation des Rites, vient de notifier au secrétaire de cette Congrégation, Mgr Nusi, que les décrets concernant l'authenticité de ces miracles seront solennellement promulgués au Vatican, en présence de Sa Sainteté, le deuxième dimanche de novembre. Dès lors, il ne manquera plus, pour la béatification solennelle, que le décret final portant que l'on peut procéder sûrement (*tuto procedo posso*) à cette béatification.

— Les *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans rapportent ce fragment d'une conversation que le Saint-Père aurait eue avec deux prêtres du diocèse d'Orléans. C'est l'un de ces prêtres qui parle :

Léon XIII sourit et nous dit : « Oui, je ferai tout ce que je pourrai pour Orléans ! Orléans est un très beau et très grand diocèse... Et Jeanne d'Arc ! » J'attendais avec impatience ce mot du Saint-Père. Nous dûmes : « Très Saint-Père, il faut vite la canoniser. » Il sourit : « Oh ! oui ; à Orléans, vous êtes pressés ; votre Mgr Couillé me poussait toujours (et le Pape faisait le geste de pousser) ; mais les avocats sont toujours longs ! et puis l'avocat

du diable !!! » Vraiment le Saint-Père nous mettait si à l'aise que je hasardai en souriant cette phrase : « Très Saint-Père, il faut lui défendre de faire le méchant, » ce qui le fit sourire ainsi que ses camériers et ses gardes-nobles. « Oui, oui, dans un an sans doute. »

— Depuis l'audacieuse installation de la franc-maçonnerie dans les appartements de Paul V au palais Borghèse, tout présage un nouveau déchaînement de la haine sectaire contre le Saint-Siège et les catholiques d'Italie. Aux indices signalés naguère s'ajoute la visite officielle que le grand-maître des Loges italiennes, M. Adriano Lemmi, a faite ces jours-ci au président du conseil, M. Giolitti. Voici en quels termes on rend compte d'une lettre adressée de Rome, à *l'Italia Reale*, de Turin :

« Le grand-maître Lemmi a fait, ces jours-ci, une visite à M. Giolitti, au ministère de l'intérieur. Le Grand-Orient est arrivé au palais Braschi en voiture fermée. Dès l'entrée et dans les escaliers, il fut salué avec de grandes marques de respect, par les employés et les huissiers qui se trouvèrent sur son passage. L'huissier en chef vint à la rencontre de l'illustre visiteur, l'introduisit dans l'antichambre réservée et l'annonça à son Excellence, qui promptement accourut pour recevoir M. Lemmi, le faisant passer avant une trentaine de personnes, parmi lesquelles des sénateurs, des députés, des fonctionnaires qui attendaient.

« L'entretien entre S. Exc. M. Giolitti et S. Exc. maçonnique dura une heure. »

Ces tristes rapports de la secte néfaste avec les gouvernants actuels pronostiquent certainement une nouvelle campagne anti-religieuse.

— Le *Temps* publie la dépêche suivante datée de Rome le 8 octobre ; à l'exemple de divers journaux, nous la reproduisons sous réserves, à titre de renseignements :

Léon XIII aidé d'un de ses secrétaires dévoués travaille depuis quelque temps à la rédaction d'un document qui, très probablement ne verra jamais le jour. C'est un mémoire ou plutôt un historique des principaux événements de son pontificat. Léon XIII après avoir fait un tableau détaillé de la situation du Saint-Siège quand il fut appelé à succéder à Pie IX, et des rapports qui existaient alors entre le Vatican et les puissances catholiques et non catholiques, indique la ligne de conduite qu'il a cru devoir suivre

et en explique les raisons. Chaque événement est raconté, expliqué et commenté.

— Une seconde assemblée du Chapitre Général des Trappistes, vient d'avoir lieu dans le but d'unifier les trois observances, par une nouvelle constitution et de nouveaux règlements. Le Saint-Siège lui-même avait indiqué l'abbaye des Sept-Fons comme lieu de réunion de tous les supérieurs, et le RRme Père Dom Sébastien, Général de l'Ordre, comme président. L'assemblée était composée de 44 abbés ou prieurs, 56 titulaires que compte en ce moment l'Ordre des Cisterciens reformés de Notre-Dame de la Trappe. Les quelques absents ont été empêchés par l'âge, les infirmités ou l'éloignement.

Le 12 septembre, le Chapitre général a ouvert ses séances par le chant du *Veni Creator*, et les a clôturées le 21, au soir, par un solennel *Te Deum*.

Parmi les décisions capitulaires, il en est un grand nombre qui touchent aux observances monastiques, d'autres regardent la vie liturgique, le chant, les cérémonies, les études, sans exclure le travail des mains. On a voulu que les jeunes religieux qui se préparent au sacerdoce, fussent sérieusement instruits dans les sciences ecclésiastiques ; et l'on a pris des mesures pour pousser à des études plus complètes ceux qui, par leur intelligence et leur aptitude unies à la piété, paraîtraient destinés dans l'avenir à être pour les divers monastères d'une plus grande utilité.

D'autre part les jeunes de l'Ordre ont été mis à la portée d'un grand nombre de vocations. Ils ont été réglés de manière à ne pas effrayer les santés moins fortes de notre époque, tout en conservant toujours cependant la pénitence qui caractérise les Trappistes et dont l'Eglise veut qu'ils donnent l'exemple dans ces temps de mollesse et de mauvaises mœurs.

Les RR. PP. abbés prieurs sont allés cimenter leur union dans le sanctuaire béni de Paray-le-Monial, au pied de l'autel où Notre-Seigneur Jésus-Christ révéla au monde son divin cœur et son ineffable amour. Là, dans une cérémonie touchante, en présence du Très-Saint Sacrement exposé, tous les RR. PP. membres du Chapitre, réunis en corps, se sont consacrés, par la voix du RRme Père Général, au Sacré-Cœur de Jésus, eux et leurs familles monastiques, formant 70 monastères, 56 de religieux et 14 de religieuses, en tout quatre mille personnes, après avoir pieusement

entendu de la bouche d'un de leurs frères, le commentaire émouvant de la belle prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Père Céleste : *Pater sancte, serva eos..... ut sint unum, sicut et nos.....*

CONSULTATIONS

I

Quelle formule doit-on employer pour la bénédiction et l'imposition du Scapulaire du Mont-Carmel ?

Rép. En règle générale, on doit se servir de la courte formule approuvée par le St Siège le 24 juillet 1888 ; car le décret dit expressément : *ab omnibus adhibenda sacerdotibus facultatem habentibus.....*

Cependant, comme le remarque le R. P. Béringer dans son ouvrage : Les indulgences, leur nature et leur usage, (tome 2, page 415), tout prêtre qui a le pouvoir d'admettre les fidèles dans cette confrérie est libre d'employer la susdite formule, ou la formule solennelle qui se trouve dans la feuille de pouvoirs délivrée par le général des Carmes.

Quand à l'autre formule abrégée, qu'on trouve dans l'ouvrage du P. Maurel (Le chrétien éclairé sur les indulgences) et qui était employée fréquemment, il ne serait pas prudent de s'en servir, parcequ'elle semble avoir été abrégée par le décret de 1888.

II

D'après un Décret général de la S. Congrégation des Rites, approuvé par le Souverain Pontife, le 27 août dernier, la Dédicace de la Basilique de St-Sauveur ou de Latran (9 novembre) et celle des Basiliques de St-Pierre et St-Paul (18 novembre) sont élevées au rite *double majeur*. Ces deux fêtes en concurrence avec un *double mineur* (l'octave de la Toussaint, 8 nov., saint André Avellin, 10 nov., sainte Elizabeth de Hongrie, 19 nov.), auront donc désormais les vêpres entières, avec mémoire de l'office concurrent.

AUX PRIERES

Sr Antoinette Beaulieu, Hospice St-Jean de Dieu, des sœurs de Charité de la Providence.

Sr St-Hyacinthe, (Marie Emélie Lefebvre), des sœurs de la Cong. N.-D., Montréal.

Sr Gamelin du Sacré-Cœur, (Sarah Mary Cahill), des sœurs de la Providence, Vancouver.